

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 04 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 avril 2022

SEV - AVENANT AU MARCHÉ SAUVEGARDE DES DONNÉES SUPERVISION SUR UNE BASE DE DONNÉES ET CRÉATION D'UN SITE INTRANET POUR LES EXPLOITER

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Valérie BELY-VOLLAND à Bastien MARCHIVE, Marie-Christelle BOUCHERY à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Anne-Sophie GUICHET à Nadia JAUZELON, Florent JARRIAULT à Alain CANTEAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à Anne-Lydie LARRIBAU, Marcel MOINARD à Jérôme BALOGE, Corinne RIVET BONNEAU à Sophie BROSSARD, Florent SIMMONET à Cédric BOUCHET, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Lucy MOREAU, Michel PAILLEY.

Titulaire absent excusé :

Alain CHAUFFIER.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 11 AVRIL 2022

SEV - AVENANT AU MARCHÉ SAUVEGARDE DES DONNÉES SUPERVISION SUR UNE BASE DE DONNÉES ET CRÉATION D'UN SITE INTRANET POUR LES EXPLOITER

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, ayant entraîné la dissolution des Syndicats d'eau totalement inclus dans l'agglomération de Niort (le Service des Eaux du Vivier et le Syndicat Mixte d'Etudes, de Production et de Distribution d'Eau Potable) au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant qu'il convient de passer un avenant au marché « 21MPROD05 : Sauvegarde des données supervision sur une base de données et création d'un site intranet pour les exploiter » car les prestations décrites au marché initial doivent être modifiées pour prendre en compte l'achat de disques durs supplémentaires pour les 2 PC de supervision,

Considérant que cet achat permettra au titulaire de réaliser les prestations prévues au marché dans les meilleurs délais et éviter une plus-value pour la reprogrammation du logiciel de supervision VijéoCitect qui serait plus onéreuse,

Un prix nouveau « fourniture de disques durs » doit donc être créé et intégré à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

L'avenant proposé en annexe 1 a pour impact financier une plus-value de 280,50 € HT (voir devis en annexe 2) modifiant comme suit le montant du marché :

	montant initial en euros	montant de l'avenant en euros	montant en euros après avenant
Montant total HT	65 386	280,50	65 666,50
TVA 20,00%	13 077	56,10	13 133,30
Montant total TTC	78 463	336,60	78 799,80

Il est proposé ce qui suit :

- Accepter la plus-value de 280,50 € HT ;
- Signer un avenant au présent marché 21MPROD05 comme figurant en annexe 1.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la plus-value nécessaire de 280,50 € HT ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant au marché et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claude BOISSON

Vice-Président Délégué